Ce que je fais en tant qu'assuré

- Je fournis les documents demandés par l'Assurance Maladie.
- Je participe aux ateliers santé proposés.
- J'effectue les démarches conseillées par l'assistant(e) social(e).
- Je donne mon avis en répondant au questionnaire de satisfaction.

BON À SAVOIR

Un(e) assistant(e) social(e) peut se rendre à mon domicile si je ne peux pas me déplacer.

Pour en savoir plus...

- J'appelle le 3646 Service gratuit + prix appel pour être mis(e) en relation avec le service social de l'Assurance Maladie.
- Je retrouve toutes les informations sur le service social sur ameli.fr L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE
- Je me connecte à « Mon compte » sur www.ameli.fr, rubrique « Ma messagerie / Écrire un message ». Je sélectionne « Contacter le Service social » dans les propositions d'objet du message et je formule ma demande.
- Je note les contacts utiles au sein du service social :

CRAMIF Assurance Maladie d'Ile-de-France
17-19 av. de Flandre, 75019 Paris
01 40 05 32 64
cramif.fr @cramif LinkedIn

DIRCOM/CRAMIF/CP/JB - DL 05/2016 - Imp. CRAMIF

mon parcours d'assuré

SERVICE SOCIAL

MA SANTÉ, J'EN PRENDS SOIN

Sécurité sociale l'Assurance Maladie Service Social Ile-de-France
CRAMIF Assurance Maladie d'Ile-de-France

mon parcours d'assuré

Des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de ma vie.

La mission de l'Assurance Maladie n'est pas uniquement d'assurer mes remboursements de soins, elle m'aide aussi à mieux gérer ma santé.

En tant qu'assureur solidaire en santé, l'Assurance Maladie me permet d'être soigné(e) selon mes besoins, en cotisant selon mes moyens. Elle s'engage à me fournir des services d'information, d'accompagnement, de prévention et de dépistage. Son objectif : m'aider à agir sur ma santé, à comprendre et à anticiper mes dépenses.

Aujourd'hui, parce que je suis dans une situation difficile, l'Assurance Maladie met à ma disposition son service social. Il m'informe, m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées à ma situation.

Ce que le service social de l'Assurance Maladie fait pour moi

J'AI BESOIN D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS POUR PRENDRE EN CHARGE MA SANTÉ

- Je suis préoccupé(e) par mon état de santé et j'ai des difficultés pour me soigner.
- Je m'interroge sur la prise en charge de mes soins, les démarches à réaliser.
- Je me pose des questions sur les droits et les aides possibles (complémentaire santé…).
- Je ne sais pas où et à qui m'adresser pour me faire soigner.
- J'ai besoin d'en parler, d'être conseillé(e), d'être accompagné(e).

BON À SAVOIR

Le service social propose de me rencontrer individuellement et/ou de participer à des ateliers santé.

L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E) :

- me reçoit, m'écoute en toute confidentialité et recherche avec moi les solutions les plus adaptées,
- m'aide à exprimer mes besoins, mes difficultés, mes craintes,
- m'informe sur mes droits et les aides pour mes dépenses de santé,
- me conseille dans mes démarches,
- m'oriente et me guide vers les services et professionnels de santé,
- me propose d'échanger avec d'autres personnes sur des thèmes de prévention (bilan de santé, dépistage, vaccination…),
- m'accompagne pour prendre soin de ma santé.

L'assistant(e) social(e) devient mon interlocuteur privilégié.